

**Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2014**

**CERTIFICAT D'APTITUDE  
AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
(CAPET)**

**Concours interne et CAER**

**Section ÉCONOMIE ET GESTION**

**Option  
Comptabilité et Finance**

## SOMMAIRE

STATISTIQUES GÉNÉRALES .....	4
I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE : DOSSIER RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) .....	4
1. STATISTIQUES.....	4
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
3. REMARQUES DU JURY .....	5
A) Remarques générales sur la forme du dossier RAEP	
B) Partie 1 du dossier	
C) Partie 2 du dossier	
D) Commentaires du jury	
E) Critères d'évaluation	
II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE.....	11
1. STATISTIQUES.....	11
2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE (BOEN du 31/08/2000) .....	11
3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	12
4. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY.....	12

**Président du jury :**

Monsieur Jean-Michel PAGUET, Inspecteur général de l'éducation nationale, Économie et gestion

**Vice-Présidente:**

Madame Isabelle VERRIÈRES, IA-IPR Économie et Gestion, Rectorat de Bordeaux

**Correcteurs et interrogateurs :**

Madame Brigitte BILLET, Lycée Paul-Louis Courier, Tours (37)

Monsieur Cédric BRUNNARIUS, lycée Jacques Prévert, Taverny (95)

Madame Chantal BRICART, Lycée du Parc de Chabrières, Oullins (69)

Monsieur Antoine CARRE, Lycée Gaston Bachelard, Chelles (94)

Madame Véronique CARRON, Lycée Raymond Naves, Toulouse (31)

Madame Isabelle CHEDANEAU, Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers (86)

Monsieur Marc CHONOWSKI, Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)

Monsieur Jean-Marc HERVIOU, Lycée Georges Braque, Argenteuil (95)

Madame Françoise JAOUEN, Lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)

Madame Dany LOYER, Lycée la Fontaine des eaux, Dinan (22)

Monsieur Stéphane MARESSE, Lycée Emile Combes, Pons (17)

Madame Nathalie MARQUIS, Lycée Georges de la Tour, Nancy (54)

Monsieur Rachid OUMRAIENE, Lycée Georges Clémenceau Villemomble (93)

Madame Chantal TINE, Lycée Pierre d'Aragon, Muret (31)

**Professeur de l'enseignement privé :**

Monsieur Xavier THUAULT, Lycée Haute-Follis, Laval (53)

## STATISTIQUES GÉNÉRALES

	2011		2012		2013		2014	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	241	113	224	66	227	73	213	73
Présents	81	32	76	37	72	40	74	34
Admissibles	7	12	15	21	20	18	19	16
Admis	3	5	5	8	8	6	8	7
Postes budgétaires	3	5	5	8	8	6	8	7
Barre d'admission sur 20	9,5	12,5	13	14	11	11	11,33	13,33

### I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP

#### 1. STATISTIQUES

Nombre de dossiers corrigés	CAPET Interne statutaire	CAER
108 soit 38% des inscrits	74	34

#### CAPET

	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<14	14=<N<16	16=<N	Total
TOTAL	2	14	33	24	18	13	4	108
CAPET	2	12	23	18	10	8	1	74
CAER	/	2	10	6	8	5	3	34

La moyenne générale des dossiers présentés est 10,31 de (9,98 en 2013) et 11,21 pour les candidats du CAER, (10,65 en 2013) 9,91 pour les candidats du CAPET interne (9,61 en 2013) ;

La moyenne des dossiers des candidats admissibles est de 13,74 (13,3 en 2013) avec 13,88 pour le CAER et 13,68 pour le CAPET interne.

#### 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

(extrait de la note de service du 27 avril 2011 publication au journal officiel du 3 mai 2011)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) remplace désormais l'épreuve écrite d'admissibilité. Ce dossier personnel de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties <sup>1</sup>:

- « Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».

<sup>1</sup> Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2011

- « Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ».

Les candidats doivent **obligatoirement joindre à leur dossier de RAEP**, la page de garde et la fiche de renseignements téléchargeables sur le site du ministère dans l'espace « concours-recrutement » ainsi qu'une attestation signée par le chef d'établissement. Cette année, quelques anomalies liées à la forme ont été relevées pour des dossiers de candidats dont la note obtenue ne leur permettait pas de prétendre à une admissibilité. Cependant, le jury rappelle le caractère impératif des conditions de forme.

### 3. REMARQUES DU JURY

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique. Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une connaissance de ces compétences, mais également la construction de ces compétences et d'une identité professionnelle lors du parcours professionnel. Pour autant, le dossier ne peut être conçu comme une liste d'actions censées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours parce qu'elles leur ont permis de mobiliser ces compétences. Or, de nombreux candidats ont fait le choix discutable de présenter des activités « exceptionnelles » peu révélatrices de leur activité professionnelle en classe ou en situation de formation, et dont les enjeux se sont révélés, finalement peu maîtrisés et les pratiques bien peu analysées.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier, ou encore conduise une analyse robuste de ses pratiques.

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels pour se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Ces textes définissant l'épreuve sont indispensables aux candidats afin de d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles. De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à valoriser la réflexion didactique et les pratiques pédagogiques du candidat. La note de service précitée précise bien que le candidat doit choisir « parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. »

Les textes définissant l'épreuve sont utiles afin d'orienter la rédaction du dossier et se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation.

Le jury tient à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité. Les différents statuts des candidats se retrouvent parmi les candidats admissibles.

#### **A) REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP**

La forme du dossier n'est pas évaluée en tant que telle, toutefois, le non respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes : nombre de pages (2 + 6), format de papier, police, interligne ; marges, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- une mise en page claire et aérée ;
- un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- une orthographe et une syntaxe irréprochables ;
- un dossier relié (pour en faciliter la manipulation) et paginé.

La clarté, la qualité de l'expression, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs. Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier. Le jury regrette que quelques dossiers n'intègrent pas ces différents aspects, ce qui n'est pas acceptable. Par ailleurs, les règles formelles ne sont pas toujours respectées : elles sont pourtant restrictives (2 pages pour la première partie, 6 pages pour la seconde) et doivent inviter le candidat à la concision :

- **en deçà** du nombre de pages maximum, l'exposé de la proposition pédagogique risque de ne pas être assez précis ;
- **au-delà**, c'est l'invalidation automatique du dossier.

#### **B) PARTIE 1 DU DOSSIER**

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du candidat et une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'il a acquises et de l'identité professionnelle qui a alors été construite.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant seulement à l'exhaustivité, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un curriculum vitae. Le jury attend une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la formation initiale et du parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues. Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de leur parcours, les candidats sont invités à

faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées et éviter ainsi un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un professeur certifié d'Économie-Gestion (option Comptabilité et Finance) dans l'exercice de son métier en lycée d'enseignement général et technologique.

Parfois, le candidat développe une partie plus personnelle en présentant ses valeurs dans l'exercice du métier d'enseignant ou de professionnel de l'éducation, ses motivations à enseigner, et peut laisser transparaître les traits saillants de sa personnalité. Le jury précise qu'un tel développement n'a de sens que s'il est adossé à la pratique afin d'éviter de rester dans le registre de l'intention et de l'idéalisation des missions.

### **C) PARTIE 2 DU DOSSIER**

Dans cette seconde partie, il est demandé aux candidats de choisir et de présenter une séquence personnelle de formation correctement dimensionnée pour mettre en valeur les compétences didactiques et pédagogiques attendues. Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement pertinentes car contextualisées, situées dans une progression, permettant de démontrer une maîtrise satisfaisante de contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Que le thème présenté soit restreint (une ou plusieurs séances sur un point précis du programme), ou plus transversal, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Elle doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

Le jury a regretté :

- des séquences de formation trop peu développées, où le candidat est resté descriptif ou dans une réflexion théorique et dans le domaine de l'intention pédagogique ;
- des annexes absentes ou alors non explicitées ou justifiées. C'est au candidat de décider s'il intègre une ou deux annexes à son dossier. S'il fait ce choix, les annexes doivent être en lien avec la situation professionnelle proposée et procurer une valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier ;
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat ne portait aucune analyse critique ;
- des dossiers révélant des insuffisances conceptuelles majeures ;
- une utilisation peu appropriée voire peu maîtrisée du vocabulaire des sciences de l'éducation.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques ;
- ont mis en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion. Les candidats proposent ainsi une formulation analytique et non seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;

- démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées ;
- proposent une évaluation permettant de vérifier si les objectifs initiaux ont été atteints.

Les niveaux de réflexion et d'analyse attendus sont élevés :

- **dans le travail didactique préalable** : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des pré-requis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, choix des documents supports et souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves... ;
- **lors de la présentation des choix pédagogiques** : argumentation, justification de la démarche pédagogique et articulation des moyens, outils (la mobilisation des TIC est indispensable), supports mobilisés ;
- **à l'occasion d'une prise de recul** portant sur la séance effectuée : auto-évaluation, proposition de remédiation et d'actions correctrices.

Cette seconde partie nécessite une structure pertinente, qui permette :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les 6 pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

## D) COMMENTAIRES DU JURY

À partir de la sélection et l'analyse d'une action tirée de l'expérience, les candidats doivent révéler leur capacité à la justifier et la « conceptualiser » en termes de principes éducatifs en phase avec les missions du professeur.

Le CAPET économie et gestion option comptabilité finance vise à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en classes de seconde (Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) première et terminale STMG et en classes de brevet de technicien supérieur. Cela exige de la part des candidats qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et justifient les choix théoriques, didactiques et pédagogiques essentiels nécessités par ces programmes. Le jury attend donc des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité, des débats qui les animent et de leurs évolutions. Les candidats doivent démontrer une parfaite compréhension des programmes, référentiels ainsi que des compétences et connaissances associées que les programmes (non seulement ceux liés à la spécialité du concours, mais également ceux d'économie, droit et management) ont pour intention de développer chez les élèves.

Cette compréhension doit être accompagnée d'une réflexion sur la didactique de ces disciplines ouvrant sur une véritable analyse de l'activité choisie pour concevoir le dossier, afin de justifier les choix, les objectifs, la construction de la séquence.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement. En particulier, il est important que les candidats démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : pratiques d'évaluation, suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. La mise en relation de la réflexion avec la loi pour la Refondation de l'École est également souhaitable.

Par ailleurs, le jury est également sensible à la prise de distance des candidats par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée. Cela conduit à évaluer le rapport des candidats à leur expérience. Cette prise de distance doit permettre d'identifier facteurs de contingence, leviers de réussite ou encore difficultés rencontrées tout en évitant une modélisation de l'enseignement.

C'est bien par son analyse et la réflexivité du candidat que la situation de travail peut devenir source d'une formation. Les candidats peuvent alors prendre appui sur une expérience acquise dans un contexte pour la transférer dans un autre correspondant aux enseignements qui seront assurés par les lauréats du concours. Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience très importante dans les classes de STMG, STG et de BTS ; cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite à condition que les candidats démontrent leur capacité à transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie.

Le jury est également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Les candidats doivent donc être en mesure de donner au jury tous les éléments nécessaires pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Pour les candidats admissibles, le jury peut d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un concours de recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis auxquels le jury veille avec une très grande rigueur. La qualité et la clarté de la présentation formelle sont également appréciées.

L'ensemble de ces commentaires doit conduire les candidats présentant une nouvelle fois leur candidature à s'interroger sur la pertinence de l'activité choisie. La qualité de nombreux dossiers est contrainte par la nature de la situation retenue. Retravailler le dossier à partir de cette même base, peut rendre finalement mineures les évolutions. Un changement de la situation peut en revanche se traduire par des évolutions plus radicales et de nature à mieux valoriser les compétences attendues.

## **E) CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;

- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

### 1. STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats admissibles	19	16
Candidats présents	17	15
Candidats absents	2	1
Moyenne des candidats	10,59	12,93
Moyenne des candidats admis	15,25	16,71

Répartition des notes (pour les deux concours) :

N<5	5=<N<7	7=<N<9	9=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15
0	7	3	2	5	7	8

### 2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

#### **Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique**

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat. Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure et dix minutes maximum (dont exposé : quarante minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2. Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

*Pour la session 2014, l'exploitation pédagogique des thèmes avait pour cadre les programmes de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion avec la spécialité Gestion et Finance.*

*Mais il est également demandé de prolonger la réflexion vers les sections de techniciens supérieurs.*

### **3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé.

Les compétences à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet.

Le candidat doit expliciter:

- le contenu scientifique du thème,
- les objectifs poursuivis, notamment en termes d'acquis des élèves,
- la place de la proposition dans sa progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les choix pédagogiques,
- les supports,
- les outils utilisés, notamment les technologies de l'information et de la communication,
- l'évaluation prévue,
- les différences d'approche et les apports complémentaires nécessaires pour aborder le thème dans une section de techniciens supérieurs Comptabilité et Gestion des Organisations.

Le questionnement du jury permet ensuite durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion. L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- les fondements scientifiques du thème en cohérence avec l'option comptabilité et finance, les intentions pour les élèves ;
- l'exploitation pédagogique (pratiques pédagogiques, organisation des activités des élèves, modalités d'évaluation...);
- la connaissance de l'environnement professionnel (évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle...);
- la connaissance de la discipline (connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation...);
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP.

Cet entretien est l'occasion de mettre en œuvre les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice.

### **4. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY**

Lors de cette session, et en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter l'un des trois sujets suivants :

- du bénéfice à la trésorerie ;
- le financement du cycle d'investissement ;
- les apports des calculs de coûts pour l'entreprise.

Lors de la session 2014, aucun des sujets n'était accompagné d'annexes. Cependant, la consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) étaient autorisées. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de manuels sans prendre

suffisamment de recul ou de réflexion quant à leur choix scientifiques, didactiques et pédagogiques. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats.

Les candidats prêtent majoritairement une attention particulière au respect des différentes étapes du déroulement de l'épreuve. La communication orale est d'un bon niveau. Des candidats ont su produire d'excellentes prestations tant lors de l'exposé que lors de l'entretien.

**Le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :**

- Une utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle ;
- une maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont alors définis avec précision, les points de vigilance identifiés ;
- une démarche didactique, réfléchie, raisonnée, pragmatique, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, des démarches illustrées de façon très précise et argumentée ;
- des propositions concrètes articulant construction des concepts, des démarches avec un objet d'étude pertinent ;
- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une réflexion quant au rôle des traces écrites, les conditions de leur production ;
- le rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des TIC dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- un potentiel d'écoute et d'adaptation.

**Le jury a regretté pour certains candidats :**

- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité (réserves, trésorerie, la méconnaissance des bases de la réglementation comptable, des bases de l'organisation comptable, des systèmes d'information). Les concepts du programme d'information et gestion de sciences de gestion et du programme de gestion finance ne sont pas connus de tous les candidats. Le vocabulaire est trop souvent très approximatif. S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs susceptibles d'assurer cet enseignement, les lacunes ont été fortement sanctionnées ;
- des thèmes exposés de manière linéaire sans dégager une problématique, des thèmes partiellement traités, sans identifier les points de vigilance ;
- des raisonnements erronés ;
- une utilisation des TIC sans connexion réelle avec le thème proposé, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique ;
- une réflexion pédagogique insuffisante, manquant de propositions concrètes et réalistes. Les prestations évoquent alors des stéréotypes, des idées générales non réellement exploitables en

classe, avec des choix pédagogiques inadaptés par rapport au niveau d'enseignement retenu. Plusieurs exposés révèlent des incohérences difficilement acceptables pour un concours de recrutement ;

- des prestations mettant en évidence une absence de réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'apprentissage ;
- des réponses non développées et non argumentées aux questions ;
- une tendance à proposer des activités d'élèves en décalage avec la portée des concepts, ou insuffisamment exploitées pour prétendre à un apprentissage des élèves ;
- une méconnaissance des autres enseignements (management, économie et droit). Cela est regrettable d'abord parce qu'ils sont susceptibles d'être enseignés par les professeurs recrutés lors de ce concours, mais également parce que les transversalités doivent être explicitées aux élèves ;
- une réflexion insuffisante sur les acquis des élèves, le rôle et la construction d'une trace écrite.

**Le jury conseille aux candidats :**

***Pour une préparation optimale à l'esprit de l'épreuve...***

- de consolider les fondements scientifiques des disciplines de référence ;
- de travailler les programmes de référence, d'actualiser, de consolider les connaissances des concepts, démarches (programme de spécialités, d'économie, de droit et de management), de s'intéresser aux contenus des programmes de BTS CGO ;
- d'observer le fonctionnement de classes de première et de terminale tant en économie-droit, management que dans les enseignements de la spécialité et de s'entretenir avec des collègues expérimentés. Cette démarche permettrait d'observer la mise en œuvre d'une « démarche technologique » et des transversalités entre les différents champs disciplinaires ;
- de développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la filière technologique (STMG) ;
- de connaître les enjeux de la filière STMG et notamment ceux liés à la poursuite d'études.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique. Pourtant, la préparation mise en œuvre par plusieurs candidats va à l'encontre de ce principe et tend à imposer un modèle qui serait transférable quels que soient le thème à traiter, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. L'exposé ne traduit pas alors la réflexion personnelle du candidat et perd en authenticité.

***Pour l'exploitation pédagogique d'une séquence...***

- de structurer l'intervention, avec une introduction, une problématique et une conclusion ;
- de travailler en profondeur les points de programmes proposés par le sujet avant d'élargir à d'autres points du programme ou de proposer des transversalités ;
- de s'efforcer à intégrer les TIC dans le déroulement de la séquence.

En conclusion, le jury évalue l'exploitation d'un contenu mais l'absence de connaissances ne permet pas de bâtir une argumentation structurée. Tous les candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Enfin, les résultats obtenus par les candidats admis sont de bon niveau. Cette réussite est le fruit d'une préparation planifiée. À cet égard, des candidats admissibles lors de la session précédente ont été admis cette année. Les candidats non admis lors de cette session ne doivent donc pas se décourager, mais profiter de l'expérience de cette année pour affiner leur préparation.